

LE PRINCIPE

1ÈRE PHASE

Se former dans la durée

➤ Dès 16 ans⁽¹⁾, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases:

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.



➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage et/ou l'additif. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2ÈME PHASE

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage/additif
Lettre Accord Assurance

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée: 1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

Permis Probatoire

6 points
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)
+ disque A.

⁽¹⁾ L'âge d'accès à la conduite accompagnée est susceptible d'être modifié.

⁽²⁾ L'âge minimum pour se présenter à l'examen pratique est susceptible d'être modifié.

Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut:

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



Les avantages

➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances:

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

➤ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 18 ans⁽²⁾, au terme d'une formation performante et après une année de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen!

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

➤ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.



A